

Banque Française Commerciale Océan Indien

Société Anonyme

58, rue Alexis de Villeneuve

97400 Saint Denis

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Banque Française Commerciale Océan Indien

Société Anonyme

58, rue Alexis de Villeneuve
97400 Saint Denis

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société Banque Française Commerciale Océan Indien,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Française Commerciale Océan Indien relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Identification et évaluation du risque de crédit	
<i>(Se référer aux notes 2 et 24 de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque

<p>La Banque Française Commerciale Océan Indien est exposée au risque de crédit, résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.</p> <p>Lorsqu'il est avéré, ce risque se traduit dans les comptes par la constatation de dépréciation des actifs concernés et de provisions pour engagements de crédit hors bilan.</p> <p>Dans un premier temps, des dépréciations spécifiques et provisions sont déterminées par la Société sur la base d'une estimation individuelle du risque de non recouvrement et de perte de valeur recouvrée.</p> <p>En complément, pour les portefeuilles de crédits considérés comme sensibles, mis sous surveillance et non dépréciés sur base individuelle, des dépréciations collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul, notamment pour la constitution des portefeuilles homogènes et la détermination des paramètres de risques utilisés.</p> <p>Au 31 décembre 2019, le montant brut des actifs financiers s'élève à 1 721 millions d'euros, les dépréciations spécifiques et collectives atteignent un total de 67 millions d'euros, et le coût du risque de la BFC OI s'élève à 7,5 millions d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de notre audit car les dépréciations sont significatives au regard des comptes pris dans leur ensemble, et font appel au jugement de la Direction, à la fois pour identifier les encours concernés et pour déterminer le montant des dépréciations comptabilisées.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle des processus de la filière Crédits et testé l'efficacité des contrôles clés mis en place par la Direction.</p> <p>Ces contrôles clés concernent principalement l'identification et le suivi des prêts et créances à déprécier et des encours douteux, le respect des méthodologies définies par la BFC OI dans l'évaluation des dépréciations, la qualité et la traçabilité des données utilisées, le calcul et le déversement vers la comptabilité des données en provenance des systèmes amont de gestion et risque.</p> <p>Pour la réalisation de nos tests sur les dépréciations et provisions en date de clôture, nous avons pris en considération les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs en montant et pour lesquels l'exercice du jugement par la BFC OI est déterminant sur l'évaluation des dépréciations.</p> <p>Ces tests ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des dossiers présentant un risque individuel significatif : nous avons procédé à la revue du processus de déclassement en créances douteuses ; • L'évaluation des dépréciations constituées sur une base individuelle : nous avons apprécié, sur base d'un échantillon, les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations comptabilisées ; • L'évaluation des dépréciations collectives : nous avons apprécié la pertinence de la méthodologie retenue par la BFC OI au regard notamment du regroupement des expositions considérées. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans l'annexe aux comptes relatives au risque de crédit.</p>
--	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

A l'exception du point ci-dessous, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 23 mars 2020 et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BFCOI par votre assemblée générale d'avril 2015 pour le cabinet Deloitte & Associés et de juillet 2017 pour le cabinet ACE.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet ACE dans la 3^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit

interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

La Possession et Paris-La Défense, le 15 mai 2020

Les commissaires aux comptes

ACE

Deloitte & Associés

BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN

BILAN ACTIF

(en Euros)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP		121 136 143	58 785 620
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1, 2 Bis et 17	170 932 951	168 588 721
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2, 2Bis, 2Ter et 17	1 654 231 767	1 621 549 467
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3	0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LT	4, 4Bis & 4Ter	1 023 724	915 349
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	4, 4Bis & 4Ter	1 853 660	1 853 660
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	2 939 864	2 537 030
CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	5 Bis	1 388 745	739 455
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 Quater	13 740 489	13 377 333
AUTRES ACTIFS	6	11 913 974	10 383 573
COMPTES DE REGULARISATION	7	8 428 951	10 908 866
TOTAL ACTIF		1 987 590 268	1 889 639 073
dont actifs en devises		14 971 159	19 239 254

BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN

BILAN PASSIF

(en Euros)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
BANQUES CENTRALES, CCP		0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 & 17	513 614 165	486 716 124
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	9 & 17	1 227 674 970	1 158 471 479
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	9 & 17	0	0
AUTRES PASSIFS	10	16 739 513	19 480 888
COMPTES DE REGULARISATION	11	12 696 387	13 692 866
PROVISIONS	12	6 678 586	6 929 349
DETTES SUBORDONNEES	13	35 638 626	35 634 000
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		1 664 091	1 664 091
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG :		172 883 929	167 050 276
CAPITAL SOUSCRIT	14	16 666 800	16 666 800
PRIMES D'EMISSION	16	1 920 808	1 920 808
RESERVES	15	5 789 563	5 789 563
REPORT A NOUVEAU	16	133 506 364	127 385 774
RESULTAT DE L'EXERCICE	16	15 000 393	15 287 330
TOTAL PASSIF		1 987 590 268	1 889 639 073
dont passifs en devises		14 662 845	18 866 371

BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN

HORS BILAN

(en Euros)

Notes

ENGAGEMENTS DONNES		31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	28	182 181 404	81 938 483
*En faveur d'établissements de crédit		0	0
*En faveur de la clientèle		182 181 404	81 938 483
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	28	115 703 503	127 725 865
*En faveur d'établissements de crédit		49 707 511	67 296 932
*En faveur de la clientèle		65 995 993	60 428 932
ENGAGEMENTS RECUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	28	112 428 050	141 478 887
*Reçus d'établissements de crédit		112 428 050	141 478 887
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	28	408 017 843	432 625 212
*Reçus d'établissements de crédit		408 017 843	432 625 212

BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	Notes	2 019	2 018
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	18 & 22	53 070 785	55 914 701
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	19 & 22	-12 530 568	-14 335 925
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES		479 651	463 121
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES		-500 630	-356 666
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		438	4 825
COMMISSIONS (PRODUITS)	20 & 22	43 761 425	44 474 209
COMMISSIONS (CHARGES)	20 & 22	-5 804 018	-6 447 646
GAINS/PERTES SUR OP. DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	21 & 22	445 948	364 210
GAINS/PERTES SUR OP. DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	21	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	22 bis	3 396 812	3 422 067
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	22 ter	-143 416	-131 238
PRODUIT NET BANCAIRE		82 176 426	83 371 659
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	23	-48 928 111	-48 599 163
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		-3 344 717	-3 333 869
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		29 903 598	31 438 627
COUT DU RISQUE	24	-7 454 927	-6 942 952
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 448 671	24 495 675
GAINS/PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	25	220 133	98 736
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		22 668 804	24 594 411
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES	26 & 27	-7 668 411	-9 307 081
DOTATIONS / REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES		0	0
RESULTAT NET		15 000 393	15 287 330

QUELQUES CHIFFRES CLES

Total bilan (en milliers d'euros)		Produit net bancaire (en milliers d'euros)		Ratios Prudentiels (en %)	
<u>RATIO DE SOLVABILITE</u>					
2015	1 802 990	2015	77 313	2015	16,3
2016	1 848 587	2016	79 183	2016	15,9
2017	1 822 803	2017	76 643	2017	16,5
2018	1 889 639	2018	83 372	2018	15,0
2019	1 987 590	2019	82 176	2019	15,8
<hr/>					
Résultat brut d'exploitation		Résultat net		<u>RATIO DE LIQUIDITE</u>	
2015	30 684	2015	22 205	2015	N/A
2016	32 793	2016	22 319	2016	N/A
2017	32 224	2017	19 703	2017	N/A
2018	31 439	2018	15 287	2018	N/A
2019	29 904	2019	15 000	2019	N/A
<hr/>					
Evolution des crédits à la clientèle (en milliers d'euros)		Evolution des dépôts de la clientèle (en milliers d'euros)		<u>LCR</u>	<u>NSFR</u>
2015	1 452 696	2015	1 018 690	Excédent de buffer de 30M€	129%
2016	1 549 960	2016	1 074 193	Excédent de buffer de 27M€	123%
2017	1 556 432	2017	1 126 815	Excédent de buffer de 37M€	123%
2018	1 621 549	2018	1 158 471	Excédent de buffer de 16,8M€	119%
2019	1 654 232	2019	1 227 675	Excédent de buffer de 54,4M€	124%

NOTE 1

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT (en K€) (Ces créances ne sont pas éligibles au refinancement de la BDF)	31/12/2019			31/12/2018		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires débiteurs	112 497		112 497	111 965		111 965
Comptes et prêts à terme		58 082	58 082		56 301	56 301
Créances douteuses						
Sous-total	112 497	58 082	170 580	111 965	56 301	168 265
Créances rattachées	318	35	353	274	49	323
TOTAL BRUT	112 815	58 118	170 933	112 239	56 350	168 589
Dépréciations						
TOTAL NET	112 815	58 118	170 933	112 239	56 350	168 589

NOTE 2

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Crédits à la clientèle	1 502 251	1 477 003
Valeurs non imputées	21 692	15 315
Comptes ordinaires débiteurs	59 968	55 576
Créances rattachées	3 588	3 730
Créances douteuses	133 582	135 585
TOTAL BRUT	1 721 091	1 687 208
Dépréciations	66 859	65 659
TOTAL NET	1 654 232	1 621 549

NOTE 2 bis

Risques de crédit : répartition par grands types de contrepartie en K€	Particuliers	Entreprises	Clientèle financière	Autres	TOTAL
Créances douteuses	35 837	86 428		11 326	133 592
Créances douteuses	16 630	33 479		11 320	61 430
Créances douteuses compromises	19 207	52 949		6	72 162
Dépréciations sur créances douteuses	22 263	41 179		3 417	66 859
Dépréciations/créances douteuses - principal	95	2 941		3 242	6 278
Dépréc./créances douteuses compromises - principal	14 973	37 192		4	52 169
Dépréciations /créances douteuses - intérêts	263	509		168	940
Dépréciations /créances compromises - intérêts	35	270		3	308
Dépréciations forfaitaires sur créances douteuses	6 897	267			7 164
TOTAL NET EXERCICE EN COURS	13 574	45 249		7 910	66 733
TOTAL NET EXERCICE PRECEDENT	16 087	53 829		10	69 926

NOTE 2 TER

FLUX DES DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF (K€)	solde debut période	dotation	Dotation par RAN	reprise / disponible	reprise / utilisée	solde fin période
- sur opérations interbancaires						
- sur créances clientèle :	65 659	24 606		18 280	5 126	66 859
- En principal	64 312	23 688		17 529	4 859	65 612
- En intérêts	1 347	917		751	267	1 247
- sur portefeuille titres de participation et titres détenus à LT	3 370			3 370		
- sur portefeuille titres de placement						
	69 029	24 606		21 650	5 126	66 859

NOTE 3

PORTEFEUILLE TITRES (**)							Valeurs nettes comptables		Plus values latentes
	Investissement		Placement		Transaction		TOTAL		
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	
Actions									0
Créances rattachées									
Dépréciations									0
TOTAL ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE									0

(**) L'ensemble de ces titres est non coté.

NOTE 4

PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES , AUTRES TITRES DETENUS A LT	Nombre de titres détenus	Part dans le capital	Nominal des titres en €	Valeur brute K€	Dépréciation K€	Valeur nette comptable K€
PARTICIPATIONS						
Crédit Logement	32	NS	70	2		2
AUTRES						
SEIM NORDEV	75	7,50%	250	19		19
Swift		NS		1		1
				60		60
CERTIFICATS D'ASSOCIATION du fonds de garantie des dépôts				706		706
TOTAL PARTICIPATIONS : NON COTEES				788		788
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES						
<u>Etablissements de crédit</u>						
MauritiusCommercial Bank (Madagascar)						
<u>Autres</u>						
BPIFRANCE (ex OSEO)	43 544	NS	8	6		6
Run Croissance	50	2,6%	10 000	228		228
Auber Immobilier	1 485	99%	16	24		24
SCI Mayotte 2001	45 538	99%	-	1 830		1 830
SCI OMAHA 2012		99%	-	-		-
Avance Associé OMAHA 2012		-	-	-		-
SNC SOCIETE 72	99	99%	10	1		1
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON COTEES				2 089		2 089
PARTICIPATIONS COTEES						
TOTAL PARTICIPATIONS COTEES						
TOTAL GENERAL				2 877		2 877

NOTE 4 bis

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES (en K€)	Créances	Dettes	Engts donnés	Engts reçus	Instruments financiers
The Mauritius Commercial Bank Maurice	971	30 645	6 333	11 043	
The Mauritius Commercial Bank Seychelles		1 639			
Société Générale	118 069	479 539	4 447	112 428	388 968
MCB Madagascar		87			
MCB Mozambique					
SCI Mayotte 2001		1 923			
(*) swaps de taux d'intérêts et caps / floors, valeur nominale					

NOTE 4 ter

PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES DETENUS A LT AU 31/12/19(K€)										
FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus BRUTE	Valeur comptable des titres détenus NETTE	Prêts et avances consentis par la BFC OI et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	PNB 2018	Résultat (bénéfice ou perte 2018)	Dividendes encaissés par la BFC OI au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication:										
1- Filiales détenues à plus de 50%										
SCI MAYOTTE 2001	1 830	47	99	1 830	1 830				135	
2- Participations détenues entre 10% et 50%										
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication:										
1- Filiales françaises (ensemble)								-	-	
2- Filiales étrangères (ensemble)								-	-	
3- Participations dans des sociétés françaises (ensemble)				342	342			-	-	
4- Participations dans des sociétés étrangères (ensemble)								-	-	
5- Certificat d'association du fonds de garantie des dépôts				706	706					
TOTAL				2 877	2 877					

NOTE 5

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en K€)	Début d'exercice	Acquisit ⁿ / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin d'exercice
VALEUR BRUTE					
Logiciels	11 265	1 346	4		12 608
Droits au bail	366				366
TOTAL VALEUR BRUTE	11 631	1 346	4		12 974
AMORTISSEMENTS/DEPRECIATIONS					
Logiciels	8 728	940	0		9 668
Droits au bail	366				366
TOTAL AMORTISSEMENTS	9 094	940	0		10 034
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS					
TOTAL DOTATIONS					
VALEUR NETTE COMPTABLE	2 537	406	4		2 940

NOTE 5 bis

CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES (en K€)	Début exercice	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	Fin exercice
VALEUR BRUTE					
Crédit bail et opérations assimilées	2 350	1 148	847		2 652
Créances rattachées	1			1	2
TOTAL	2 351	1 148	847	1	2 654
AMORTISSEMENTS/DEPRECIATIONS					
Crédit bail et opérations assimilées	1 611	373	719		1 265
TOTAL	1 611	373	719		1 265
VALEUR NETTE COMPTABLE	740				1 389

NOTE 5 ter

CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Encours financiers	1 623	922
Résultats financiers	28	36
Réserves latentes	248	199

NOTE 5 quater

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en K€)	Début exercice	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	Fin exercice
VALEUR BRUTE					
Terrains					
Immeubles d'exploitation	270				270
Immeubles hors exploitation	390				390
Constructions					
Immeubles d'exploitation	6 855	181			7 036
Immeubles hors exploitation	2 062		418		1 644
Agencements, Installations, autres imm. Corporelles	36 411	2 799	59		39 151
TOTAL	45 987	2 980	477		48 490
AMORTISSEMENT S/DEPRECIATIONS					
Constructions					
Immeubles d'exploitation	2 397	262			2 660
Immeubles hors exploitation	1 295	84	294		1 085
Agencements, Installations, autres imm. Corporelles	28 917	2 142	55		31 005
TOTAL	32 610	2 489	349		34 750
VALEUR NETTE COMPTABLE	13 377	491	128		13 740

NOTE 6

AUTRES ACTIFS (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes de stocks et emplois divers	130	276
Débiteurs divers	11 784	10 108
TOTAL	11 914	10 384

NOTE 7

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'encaissement	355	991
Charges constatées d'avance	597	657
Produits à recevoir	6 524	8 440
Autres comptes de régularisation	953	821
TOTAL	8 429	10 909

NOTE 8

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en K€)	31/12/2019			31/12/2018		
	A vue	A terme	total	A vue	A terme	total
Comptes ordinaires	34 004		34 004	24 532		24 532
Comptes et emprunts à terme		476 217	476 217		459 031	459 031
Valeurs données en pension						
Sous-total	34 004	476 217	510 221	24 532	459 031	483 563
Dettes rattachées	46	917	963	31	996	1 028
Autres sommes dues	2 430		2 430	2 125		2 125
TOTAL	36 480	477 134	513 614	26 689	460 027	486 716

NOTE 9

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (en K€)	31/12/2019			31/12/2018		
	À vue	À terme	total	À vue	À terme	total
Opérations avec la clientèle	1 141 964	85 711	1 227 675	1 070 731	87 741	1 158 471
Comptes d'épargne à régime spécial	210 777	57 786	268 562	213 039	59 806	272 845
Dettes rattachées	818	1 398	2 216	1 072	1 420	2 492
Comptes ordinaires de la clientèle	923 388		923 388	851 480		851 480
Autres sommes dues	6 888		6 888	5 045		5 045
Comptes créditeurs à terme		26 527	26 527		26 514	26 514
Autres dettes diverses	95		95	96		96
Dettes rattachées						
Dettes représentées par un titre						
* Bons de caisse						
* Titres de créances négociables						
TOTAL GENERAL	1 141 964	85 711	1 227 675	1 070 731	87 741	1 158 471

NOTE 10

AUTRES PASSIFS (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Personnel et comptes rattachés	353	54
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	668	1 104
Etat et autres collectivités publiques	8 791	10 545
Autres dettes	6 927	7 777
TOTAL	16 739	19 481

NOTE 11

COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'encaissement	46	78
Produits constatés d'avance	274	322
Charges à payer	12 135	11 480
Autres comptes de régularisation	242	1 813
TOTAL	12 696	13 693

NOTE 12

PROVISIONS (en K€)	Début exercice	dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Reprises utilisées	Fin exercice
Autres provisions :						
Risques sur opérations avec la clientèle	1 487	667	870	469		815
Charges de personnel (engagements sociaux de fin de carrière)	3 303	1 296	668			3 931
Autres risques et charges	2 139	815	176	845		1 932
TOTAL	6 929	2 777	1 714	1 314		6 679

NOTE 13

DETTES SUBORDONNEES (en K€)	Début exercice	Variations	Fin exercice
<u>Emprunts à taux variables</u>			
Emprunts participatifs			
Dettes subordonnées à durée indéterminée	35 634		35 634
Dettes rattachées		5	5
TOTAL	35 634	5	35 639

Les taux moyens appliqués pour 2017 et 2018 sont respectivement de : 2,46% et 2,45%

NOTE 14

CAPITAL SOUSCRIT (en K€)	31/12/2019		31/12/2018	
	Nombre	Nominal	Nombre	Nominal
<u>TITRES EMIS</u>				
Actons ordinaires	333 336	50 EUR	333 336	50 EUR
TOTAL	333 336		333 336	

NOTE 15

RESERVES (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Réserves légales	1 667	1 667
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 123	4 123
TOTAL	5 790	5 790

NOTE 16

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (en K€)	Capital	Certificats d'invest.	Primes	Réserves	Rep. à nouv	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice	16 667		1 921	5 790	127 386		15 288	167 052
Résultat de l'exercice (avant affectation)							15 000	15 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent					6 121	9 167	-15 288	
Distribution de l'exercice						-9 167		-9 167
Position à la clôture de l'exercice	16 667		1 921	5 790	133 507		15 000	172 885

NOTE 17

ACTIFS / PASSIFS SELON DUREE RESTANT A COURIR (EN K€)	<3 mois	>3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	TOTAL
ACTIFS					
Créances sur les établissements de crédit	162 381	817	4 413	3 322	170 933
Opérations avec la clientèle	231 847	160 986	631 274	630 124	1 654 232
Obligations et autres titres à revenu fixe					
TOTAL EXERCICE EN COURS	394 228	161 803	635 687	633 446	1 825 165
TOTAL EXERCICE PRECEDENT	401 423	158 607	616 731	613 677	1 790 438
PASSIFS					
Dettes envers les établissements de crédit	62 896	66 759	203 619	180 339	513 614
Opérations avec la clientèle	1 185 901	11 439	26 990	3 345	1 227 675
Dettes représentées par un titre					
*bons de caisse					
*titres de créances négociables					
TOTAL EXERCICE EN COURS	1 248 797	78 199	230 610	183 684	1 741 289
TOTAL EXERCICE PRECEDENT	1 160 270	75 790	227 611	181 546	1 645 218

NOTE 18

INTERETS & PRODUITS ASSIMILES (en K€)	31/12/2019		31/12/2018	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	550	3 538	443	3 301
Intérêts sur comptes & prêts	317		339	
Rémunération du collatéral SG SFH	202		214	
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle		47 056		49 526
Intérêts sur créances douteuses		1 397		2 083
Autres intérêts				
Produits sur prêts subordonnés à terme	10		9	
TOTAL	1 079	51 991	1 005	54 910

NOTE 19

INTERETS & CHARGES ASSIMILES (en K€)	31/12/2019		31/12/2018	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	460	44	420	49
Intérêts sur comptes & emprunts	7 790	2 603	8 753	2 806
Intérêts sur titres à revenu fixe				
Charges sur dettes subordonnées à terme & à durée indéterminée	872		874	
Instruments financiers : charges nettes sur swaps de taux de couverture	762		1 434	
TOTAL	9 884	2 647	11 481	2 855

NOTE 20

COMMISSIONS (en K€)	31/12/2019		31/12/2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie & interbancaires	72		73	
Opérations avec la clientèle	5 591	32 836	6 215	33 269
Opérations sur titres	141		160	
Opérations de change		40		63
Opérations sur engagements de financement et de garantie		1 826		2 321
Prestations de services financiers		9 060		8 822
TOTAL	5 804	43 761	6 448	44 474

NOTE 21

GAINS ou PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
* Opérations sur titres de transaction et de placement	147	
Gains sur titres de transaction	147	
* Opérations de change	299	364
Gains sur opération de change et d'arbitrage	306	371
Pertes sur opération de change et d'arbitrage	-7	-7
TOTAL	446	364

NOTE 22

VENTILATION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES (en K€)	REUNION	MAYOTTE	PARIS	TOTAL
Intérêts et produits assimilés	39 708	13 160	203	53 071
Intérêts et charges assimilés	10 960	1 368	203	12 531
Commissions (produits)	29 505	13 360	896	43 761
Commissions (charges)	4 219	1 469	115	5 804
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	427	0	19	446
Autres produits d'exploitation bancaire	2 808	555	34	3 397
Autres charges d'exploitation bancaire	143			143

NOTE 22 BIS

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Commissions gestion assurances sur concours	1 005	798
Prestations informatiques	1 214	1 210
Revenus des immeubles	82	69
Quote part de bénéfice assurance	744	737
Affacturage	260	277
Autres produits divers d'exploitation	92	330
	3 397	3 422

NOTE 22 ter

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Autres charges diverses d'exploitation	143	131
	143	131

NOTE 23

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
* Frais de personnel	32 140	33 110
Salaires & traitements	19 505	19 436
Charges de retraite	2 181	2 265
Charges sociales	6 625	6 477
Intéressement des salariés	814	884
Participation des salariés	1 187	1 339
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	1 305	1 399
Dotations aux provisions sur charges de personnel	1 296	2 285
Reprises de provisions disponibles sur charges de personnel	-774	-976
Reprises de provisions utilisées sur charges de personnel		
Pertes/ cr irrécup. couvertes sur charges de personnel		
Pertes/ cr irrécup. Non couvertes		
*Autres frais	16 788	15 489
Impôts, taxes	2 462	2 107
Dotations/reprise de provisions / impôts et taxes	-34	
Services extérieurs	14 359	13 382
TOTAL	48 928	48 599

Montant du CICE au 31/12/2018 : 746 k€, au 31/12/2019 : 103k€

NOTE 23 bis

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la Société Générale*		

NOTE 24

COÛT NET DU RISQUE (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses (principal)	18 166	7 201
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	243	134
Dotations aux dépréciations sur encours à surveiller	3 648	586
Dotations aux dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	1 874	4 142
Autres dotations aux dépréciations	780	667
Reprises de dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles ou utilisées (principal)	-16 321	-6 343
Reprises de dépréciations sur encours à surveiller (disponibles ou utilisées)	-3 988	-267
Reprises de dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	-2 196	-1 167
Reprises de dépréciations pour risques disponibles ou utilisées	-1 349	-885
Autres reprises de dépréciations		
Pertes sur éléments couverts par des provisions	469	115
Autres charges irrécupérables couvertes par des dépréciations	4 976	1 259
Récupérations sur créances amorties	-214	-67
Dotations pour dépréciation des biens acquis par adjudication	13	62
Reprises pour dépréciation des biens acquis par adjudication		
Pertes sur éléments non couverts par des provisions	1 354	1 506
TOTAL	7 465	6 943

NOTE 25

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles		
Moins values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions droits au bail		
Reprise dépréciations sur immo incorporelle		
Immobilisations corporelles	225	99
Moins values sur cessions d'immobilisations		-1
Plus values sur cessions d'immobilisations	225	100
Immobilisations financières	-5	
Moins values sur cessions d'immobilisations financières	-3 375	
Dotations dépréciations / immobilisations financières		
Plus values sur cessions d'immobilisations financières		
Reprises dépréciations / immobilisations financières	3 370	
Autres dotations aux prov. pour dépréciation		
Autres reprises de prov. pour dépréciation		
TOTAL	220	99

NOTE 26

IMPOTS SUR LES BENEFICES (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Sur résultat courant	7 816	9 156
Intégration fiscale : subvention à SNC Société 72	128	151
Sur résultat exceptionnel	-276	
TOTAL	7 668	9 307

NOTE 27

SITUATION FISCALE LATENTE (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés Actif (taux : 25,83%)	8 572	8 576
Charges à payer non déductibles	362	411
Provisions non déductibles	7 961	7 952
Autres provisions non déductibles	249	213
Impôts différés Passif	0	0
TOTAL	8 572	8 576

NOTE 28

OPERATIONS DE HORS BILAN (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit:		
En faveur de la clientèle:	182 181	81 938
-Ouvertures de crédits documentaires	2 733	9 049
-Autres ouvertures de crédits confirmés	178 618	71 210
-Acceptations à payer	830	1 679
Engagements de garantie		
Dordre d'établissements de crédit:	49 708	67 297
-Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires		
-Acceptations à payer		
-Autres garanties	49 708	67 297
Dordre de la clientèle	65 996	60 429
-Cautions	15 853	12 465
-Garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements	650	650
-Obligations cautionnées	11 970	12 787
-Autres garanties	37 523	34 526
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	112 428	141 479
Engagements de garantie		
Reçus d'établissement de crédit	408 018	432 625

NOTE 29

REMUNERATIONS ALLOUEES, AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (en milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Montant global des rémunérations allouées aux dirigeants (*)	NC	NC
Montant global des rémunérations allouées aux administrateurs	Néant	Néant
Montant global des avances et crédits accordés aux dirigeants et aux administrateurs pendant l'exercice	Néant	Néant

(*) Information ne peut être communiquée, car il n'y a qu'un seul dirigeant

NOTE 30

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT 2019 (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes	-	9 167
Report à nouveau	15 000	6 120
	15 000	15 287

* Suite à la crise COVID 19 l'ACPR demande aucun engagement de distribution de dividendes avant le 01/10/2020

NOTE 31

Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Plan d'épargne logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans	15 664	20 743
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	28 781	25 761
ancienneté de plus de 10 ans	8 294	6 655
sous-total	52 740	53 158
Comptes épargne logement (CEL)	7 497	7 680
TOTAL	60 237	60 838

NOTE 32

Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	31/12/2019	31/12/2018
encours des prêts	47	59

NOTE 33

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Plan d'épargne logement (PEL)	231	142		373
Comptes épargne logement (CEL)	94		37	57
TOTAL	325	142	37	430

NOTE 34

Evénements postérieurs à la clôture	31/12/2019	31/12/2018
	NEANT	NEANT

NOTE 35

Effectif moyen en activité au cours de l'exercice	31/12/2019	31/12/2018
Techniciens de la banque	256	236
Causes	102	103

NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN ont été établis conformément aux dispositions du Règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire du 16 janvier 1991 modifié par les Règlements 99-04, 2000-03 et 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France.

TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT

Titres de transaction

Ces titres figurent à l'actif du bilan au prix de marché. A la date d'arrêté, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

La valeur d'inventaire de ces titres est leur prix de marché. En date d'arrêté, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

TITRES DE PARTICIPATION

Ces titres sont enregistrés au prix d'achat. A la clôture de l'exercice, ils sont estimés en fonction de l'actif net, de la situation financière et des perspectives de rentabilité de l'entreprise. Les moins-values constatées valeur par valeur donnent lieu à la dotation d'une dépréciation.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordre liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations (application du règlement CRC 2004-06).

En application du règlement CRC 2002-10, 2003-07 et 2005-09, la BFCOI calcule les amortissements selon la méthode simplifiée depuis le 01 janvier 2005.

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les coûts d'acquisition des :

- logiciels, amortis sur une durée de un an à trois ans, à l'exception du progiciel d'ALM amorti sur 7 ans ;
- droits au bail des nouvelles agences, amortis sur une durée de 9 ans.

- **Immobilisations corporelles**

Elles sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Tableau récapitulatif des modes et durées d'amortissement

LOGICIELS	Linéaire / 1 an à 3 ans
MATERIELS	Linéaire / 5 ans
MATERIELS INFORMATIQUES	Linéaire / 3 ans à 5 ans
MOBILIERS	Linéaire / 10 ans
AMENAGEMENTS	Linéaire / 10 ans
AUTOMOBILES	Linéaire / 4 ans
IMMEUBLES :	
- gros œuvre	Linéaire / 40 ans
- façades et toiture	Linéaire / 30 ans
- second œuvre	Linéaire / 15 ans

- **Dotations aux amortissements**

Les dotations relatives aux immobilisations d'exploitation sont enregistrées dans la rubrique « dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat publiable. Celles relatives aux immobilisations hors exploitation sont enregistrées dans la rubrique « Autres charges d'exploitation bancaire ».

RISQUES DE CREDIT

Créances douteuses

La BFCOI applique les dispositions des règlements n°2002-03 et n°2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ainsi que les dispositions du CRC 2007-06 relatif au traitement des découverts douteux.

Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain font l'objet d'une dépréciation de façon à couvrir la perte globale pouvant résulter de leur non recouvrement total ou partiel. Ces dépréciations sont comptabilisées client par client.

Les intérêts sur créances douteuses sont dépréciés à 100 %.

Sont définies comme créances douteuses :

- les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non-recouvrement ;
- les créances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière de crédits immobiliers aux acquéreurs de logement) ;
- les découverts en dépassement d'autorisation continu depuis plus de 3 mois ;
- les créances présentant un caractère contentieux (déchéance du terme, procédure collective).

Lorsqu'elles présentent les caractéristiques énoncées ci-dessus, les créances (capital échu et capital restant dû + intérêts échus) sont extraites des postes d'origine et inscrites sous la rubrique "créances douteuses".

La classification en créances douteuses d'un encours sur une personne physique ou morale déterminée entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne des rubriques d'encours sains vers les rubriques d'encours douteux, nonobstant toute considération liée aux garanties individuelles, sauf cas exceptionnels dûment justifiés.

Actualisation des flux de recouvrement prévisionnels des créances douteuses

L'application de cette disposition des règlements CRC 2002-03 et CRC 2005-03, s'est traduite en 2019 par une dotation nette de 710 KEUR, intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances douteuses compromises

Lorsqu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. Cette identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés.

Lorsqu'elles sont jugées irrécupérables, les créances douteuses compromises sont comptabilisées en pertes.

Segmentation des encours :

Les cotations retenues par la BFCOI sont les suivantes :

- Clients sains : côtés 1 (très bon), 2 (bon), 3 (assez bon) ou 4 (acceptable) ;
- Clients sensibles : côtés 5 (sain mais sensible) ou 6 (risque non acceptable) ;
- Clients en défaut : 7 (douteux perte partielle quasi certaine), 8A (créances en recouvrement judiciaire ou amiable) ou 8B (créances définitivement compromises).

Dépréciation de 8.1% sur les encours des clients commerciaux cotés sensibles

La BFC OI comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation de 8.1% sur les encours des clients commerciaux (CLICOM) cotés sensibles. Elle s'élève à 268 K€ au 31 décembre 2019.

Comme évoqué dans les états financiers de 2018, un projet d'évolution de la réglementation comptable française est en cours de discussion. Ce projet prévoit d'appliquer les principes de la norme IFRS 9 en matière de provisionnement des encours de l'ensemble de la clientèle cotée sensible en comptabilité française.

En l'absence d'adoption de cette règle, la BFC OI suit l'approche suivante:

- en termes de périmètre : provisionnement des encours cotés sensibles de la clientèle commerciale uniquement
- en termes de taux : adoption des principes de la norme IFRS 9 en matière de détermination du taux de provisionnement des encours cotés sensibles (probabilité statistique d'entrée en défaut x taux moyen de provisionnement à l'entrée en défaut par catégorie de concours) pour le périmètre des comptes sociaux de la BFC OI.

Dépréciation de 12.5% sur les encours des clients commerciaux déclassés de sains ou sensibles à douteux

Conformément à la norme du groupe SG, la BFC OI comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation forfaitaire de 12.5% sur les encours des clients commerciaux (CLICOM) déclassés de sains ou sensibles à douteux. Elle s'élève à 4 052K€ au 31 décembre 2019.

Il s'agit d'une dépréciation minimum, avant toute analyse de la valeur des garanties.

Dépréciation sur les encours douteux de la clientèle privée (CLIPRI) et professionnelle (CLIPRO).

La BFC OI comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation sur les encours douteux CLIPRI et CLIPRO consécutifs à des impayés sur des crédits à la consommation, des crédits à l'habitat (hors garanties Crédit Logement) ou des découverts en dépassement continu depuis plus de 90 jours.

Cette dépréciation s'élève à 6 897 K€ au 31 décembre 2019.

EPARGNE-LOGEMENT

En application des dispositions du règlement CRC 2007-01, relatives à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans (PEL) d'épargne logement, la BFC OI procède à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat) ;
- des engagements pris en matière de rémunération des PEL pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée).

Cette provision s'élève à 430 KEUR au 31 décembre 2019.

PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peut être fixé de façon précise.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine .

COMMISSIONS DE CREDIT ET COUTS MARGINAUX RELATIFS A L'OCTROI DE CONCOURS

La BFC OI applique depuis 2010 le CRC 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi d'un concours.

Les frais de dossiers sur prêts ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont enregistrés de manière linéaire sur la durée de vie contractuelle des prêts concernés et comptabilisés en produits nets d'intérêts dans le Produit Net Bancaire (PNB).

FRBG

En application du règlement 90.02 du CRBF, la BFCOI enregistre un "Fonds pour risques bancaires généraux".

NOTES SUR LE BILAN

Dettes subordonnées

Il s'agit d'emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès du groupe THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD et de la SOCIETE GENERALE.

Ces emprunts ont été conclus pour une durée indéterminée. Ils ne peuvent être remboursés qu'à l'initiative de l'emprunteur (BFC OI), en tout ou partie, et après accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Opérations en devises

Les emplois, réserves et engagements en devises figurant au bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'arrêté du bilan.

La différence entre les résultats des conversions telle que définies ci-dessus et les contre-valeurs euros telles qu'elles ont été enregistrées aux dates d'entrée au bilan est portée au compte de résultat.

Engagements sociaux : médailles du travail, indemnités de fin de carrière, retraite

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires pour le personnel de la Réunion et de Paris sont prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés (CRIC, CRIS, ANEP, et CRPB-DOM). Les cotisations dues au titre d'un exercice sont comptabilisées dans le résultat de la période.

Indemnités de fin de carrière (IFC)

La BFC OI verse des indemnités de fin de carrière en fonction de l'ancienneté des salariés.

Les engagements correspondants, valorisés par un cabinet d'actuaire, selon la méthode des unités de crédit projeté et sur la base d'un taux d'actualisation de 0.68% sont couverts, d'une part par une provision enregistrée au passif du bilan, et d'autre part au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Ces engagements ont été valorisés sur la base de départs volontaires à la retraite (10% des départs à 62 ans, 90% des départs à 65 ans).

Médailles du travail

Le montant net des engagements de la BFC OI au 31/12/2019 s'élève à 306 KEUR, entièrement provisionné. Ces engagements ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 0.43%.

Régime de retraite de Mayotte

Un accord d'établissement, signé le 06/10/2017, a institué un régime de retraite à cotisations définies se substituant au régime de retraite à prestations définies, institué en 1996 par décision unilatérale de l'employeur. Cet accord prévoit le versement, sous conditions, d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite. Le montant des engagements relatifs à cette prime exceptionnelle de départ, valorisé par un cabinet d'actuaire sur la base d'un taux d'actualisation de 0.62%, s'élève à 3 625 KEUR au 31/12/2019.

Instruments financiers dérivés

Afin de réduire son exposition au risque de taux, la BFC OI a conclu avec la Société Générale des contrats de swaps de taux, en couverture de certains actifs et de certains passifs ; l'encours global de ces swaps au 31/12/2019 s'élève à 386 MEUR.

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

<u>FONDS PROPRES DE BASE PRUDENTIELS</u>	155 484 K€
- Capital :	16 667 K€
- Réserves, report à nouveau et primes d'émission :	141 217 K€
- Fonds pour risques bancaires généraux :	1 664 K€
- Immobilisations incorporelles nettes :	(2 940) K€
- Autres déductions	<u>(1 124) K€</u>
	155 484 K€
<u>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</u>	35 634 K€
- PSDI accordé par la Société Générale :	17 817 K€

- PSDI accordé par la Mauritius Commercial Bank :	<u>17 817 K€</u>
	35 634 K€
<u>TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS</u>	191 118 K€

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Exigences de fonds propres au titre des risques de crédit	91 728 K€
Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels	5 125 K€
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché	<u>0 K€</u>
Total des exigences de fonds propres	96 853 K€

Les exigences de fonds propres ont été calculées sur la base d'un taux de 8% du total des RWA

AUTRES INFORMATIONS

- Les comptes de la BFC OI sont :
 - intégrés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Générale ;
 - mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Mauritius Commercial Bank (MCB).
- Intégration fiscale

En 2013, la BFC OI a conclu une convention d'intégration fiscale avec sa filiale, la SNC Société 72.
- Le montant de l'encours des prêts participatifs à durée indéterminée accordés par la BFCOI s'élève à 1 267 KEUR au 31/12/19. Le bénéficiaire en est le Crédit Logement.
- Informations fournies en application du règlement ANC N° 2010-04 :
 - Transactions significatives entre parties liées, conclues à des conditions « hors marché » : néant
 - Opérations présentant des risques et avantages significatifs et non inscrites au bilan ou au hors bilan : néant

RAPPORT SUR LES DEPOTS ET AVOIRS LOI ECKERT

Au 31 décembre 2019, la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN détenait dans ses livres :

1814 comptes inactifs pour un montant total de dépôts et avoirs de 9 022k€.

Sur l'année 2019, conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN a déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de 443 790.49EUR issue de 310 comptes ayant atteint le délai légal maximum d'inactivité et/ou de déshérence.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

L'épidémie du COVID-19, apparue en janvier 2020, a entraîné une crise sanitaire mondiale. La BFCOI a mis en œuvre des mesures appropriées pour répondre aux besoins de ses clients et à la sécurité sanitaire de ses collaborateurs. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon précise les impacts de cette crise à date, l'intégralité des opérations de BFCOI ont pu être maintenues et aucun impact sur les comptes au 31 décembre 2019 n'a été identifié.